

Comité Social et Économique TER Hauts-de-France

RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2019

Présents :

DIRECTION

M. RABIER, DRH	Président
M. SERHANI, Relations Sociales	Assesseur
Mme BULTHE, Relations sociales	Assesseur
M. MARTEL, Directeur de production et matériel	Assesseur

ÉLUS DU PERSONNEL

TITULAIRES	OS	Exc/Présent	SUPPLÉANTS	<u>OS</u>	Exc./Vote
M. KIKOS	CGT	E	Mme CORBIN	CGT	V
Mme DERAÏN	CGT	E	M. WATTEBLÉD	CGT	V
M. DECLERCQ	CGT		M. PIETTON	CGT	
M. FOURNIER	CGT	E	M. WILLAEYS	CGT	
Mme BASSEZ	CGT		Mme DINGEON	CGT	
M. SMAGHUE	CGT		M. BERTHEVAS	CGT	V
Mme MAHIEUX	CGT	E	M. WARTELE	CGT	V
M. ESPINOUSE	CGT	E	M. GOMET	CGT	
Mme BOUKREDIA	CGT		Mme KOURKOUZ	CGT	
M. HOUEL	CGT		M. PARJOUET	CGT	V
M. LAMBERT	Sud Rail		M. MALANSKA	Sud Rail	
M. MAGNIER	Sud Rail	E	M. ANTHONY	Sud Rail	
Mme MIET	Sud Rail	E	Mme RICHON	Sud Rail	V
M. SOUIN	Sud Rail		M. HIAUX	Sud Rail	
M. LENFANT	Sud Rail		Mme PARENTY	Sud Rail	
M. EUDELINÉ	Sud Rail	E	M. PLATEAUX	Sud Rail	
Mme RONGIER-JORE	Sud Rail		Mme PLESSY	Sud Rail	V
Mme LE SAINT	UNSA Ferroviaire	E	Mme COQUERIAUX	UNSA Ferroviaire	V
M. HONVAULT	UNSA Ferroviaire	E	M. GAUDEAU	UNSA Ferroviaire	
M. TROUCHAUD	UNSA Ferroviaire	E	M. MASSE	UNSA Ferroviaire	V
M. DEBAST	UNSA Ferroviaire		Mme DUPRE	UNSA Ferroviaire	
Mme CORNET WIART	UNSA Ferroviaire		M. MIENS	UNSA Ferroviaire	V
M. TOURNAY	UNSA Ferroviaire		M. DESMET	UNSA Ferroviaire	
M. DELECOEULLERIE	FO		Mme ALEXANDRE	FO	

Mme DEDISSE	FO		M. FERTÉ	FO	
M. TAILLEZ	CFDT		Mme MARTIN	CFDT	
Mme MANIER	CFDT		M. FOSSIER	CFDT	

REPRÉSENTANTS SYNDICAUX

M. ROTOLO	CGT	Fédération Nationale des Travailleurs, Cadres et Techniciens des chemins de fer
M. GRANDE	SUD-Rail	Fédération des Syndicats des Travailleurs du Rail Solidaires, Unitaires et Démocratiques
Mme DEBAST	UNSA Ferroviaire	Union Nationale des Syndicats Autonomes Fédération des cheminots
M. FERTE	FO	FO
M. VEZARD	CFDT	Fédération des cheminots CFDT

Ordre du jour de la réunion extraordinaire du Comité Social et Économique du mardi 11 juin 2019

Table des matières

1) Désignation par vote des représentants qui siégeront dans les CASI	4
2) Désignation des membres de la commission thématique gouvernance FRET (3 membres par OS représentatives) pour une réunion prévue le jeudi 20 juin 2019 matin (point non traité).....	11
3) Désignation des membres de la commission thématique gouvernance Gares & Connexions (3 membres par OS représentatives) pour une réunion prévue le jeudi 20 juin 2019 après-midi (point non traité).....	11
4) Étape 2 SA 2020 : partage sur le SA 2020 et présentation de la charge pour les sédentaires (point non traité).....	11

La séance est ouverte à 9 h 30.

M. RABIER, Président

Bonjour à tous, pour ceux que je n'ai pas pu saluer. Je vous propose d'ouvrir ce CSE extraordinaire du 11 juin. Nous allons commencer par l'appel.

M. ROTOLO, RS CGT

Pour la délégation CGT, Fabien Berthevas remplace Daisy Derain. David Wartelle remplace Laëtitia Mahieux. Didier Parjouet remplace Éric Espinouse. Xavier Wattebled remplace Alexandre Kikos. Et Christelle Corbin remplace Ludovic Fournier.

M. LAMBERT, RS SUD-Rail

Pour nous, Ludovic Magnier, absent remplacé par Sophie Plessy. Ludivine Miet excusée et remplacée par Laurence Richon. Monsieur Eudeline, absent, n'est pas remplacé.

Mme DEBAST, RS UNSA

Et pour la délégation UNSA ferroviaire, Monsieur Stéphane Miens remplace Monsieur Trouchaud. Monsieur Christophe Masse remplace Madame Hélène Le Saint et Madame Agnès Coqueriaux remplace Monsieur Philippe Honvault.

M. FERTÉ, RS FO

La délégation Force Ouvrière est au complet.

M. VEZARD, RS CFDT

La délégation CFDT est au complet également.

1) Désignation par vote des représentants qui siégeront dans les CASI

M. RABIER, Président

Merci. Avez-vous des déclarations préalables ? Non. Je vous propose de commencer l'ordre du jour qui fait l'objet de plusieurs désignations. En premier lieu, il s'agit de désigner les représentants qui siégeront dans les CASI, ces futures instances qui vont se mettre en place pour gérer les activités sociales et culturelles. Je ne reviens pas là-dessus. Je laisse la parole à Monsieur le Secrétaire.

M. WATTEBLED, Secrétaire

Merci. Désignation des représentants du CSE TER Hauts-de-France dans les CASI. Conformément à l'accord collectif sur les modalités de gestion des activités sociales et culturelles mutualisées au sein du Groupe Public Ferroviaire du 15 mars 2019, le CSE TER Hauts-de-France procède à la désignation des membres du CSE TER Hauts-de-France dans les CASI selon la répartition suivante :

CASI Lille :

- Alexandre Kikos (CGT)
- Xavier Wattebled (CGT)

- Maxime Lenfant (SUD-Rail)
- Ludovic Magnier (SUD-Rail)
- Jean-Jacques Tournay (UNSA Ferroviaire)
- Christian Debast (UNSA Ferroviaire)

CASI Amiens :

- David Ottin (CGT)
- Christian Her (CGT)
- Angelina Darras (CGT)
- Laurence Richon (Sud Rail)
- Sylvain Plateaux (Sud Rail)
- Marc Levant (UNSA Ferroviaire)
- Philippe Honvault (UNSA Ferroviaire)
- H  l  ne Dufosse (UNSA Ferroviaire)

CASI Paris Nord :

- C  line Bounaanaa (CGT)

Nous pouvons passer au vote.

M. RABIER, Pr  sident

Qui vote pour ces d  signations, dans les trois CASI ?

Le vote concernant la d  signation des repr  sentants du CSE TER Hauts-de-France dans les CASI est adopt   avec 23 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

Merci. Je vous propose maintenant de passer au point 2.

M. ROTOLO, CGT

Monsieur le Pr  sident, nous nous sommes rencontr  s avant la s  ance pl  ni  re et    la demande de toutes les organisations syndicales, nous demandons une interruption de s  ance.

M. RABIER, Pr  sident

Combien de temps ?

M. ROTOLO, CGT

5 ou 10 minutes.

M. RABIER, Pr  sident

Nous revenons dans 10 minutes.

Interruption de s  ance de 9 h 37    9 h 47

M. RABIER, Pr  sident

Je vous propose de reprendre ce CSE. Quelqu'un a-t-il une d  claration    faire ?
Monsieur Wattebled ?

M. WATTEBLED, CGT

La suspension de séance a accouché, pas d'une souris, forcément. Nous allons unitairement quitter cette plénière CSE. Et nous vous demandons d'intervertir l'horaire du jeudi 13. Nous voudrions l'avoir à 9 h 30 en échange de la plénière extraordinaire qui était prévue. Je signerai l'ordre du jour si nous le faisons à 9 h 30. Parce que c'est un sujet très important, qui est dramatique pour les cheminots, suivant ce qui s'est dit aux divers envahissements. Et cela devrait inquiéter la Direction. Et nous, cela nous inquiète.

M. RABIER, Président

Je résume. Vous souhaitez quitter cette séance à l'issue de la suspension de séance. Et deuxièmement, vous souhaitez, jeudi 13, intervertir les deux CSE, c'est-à-dire un CSE que nous avons convenu avec Messieurs Lambert et Houel vendredi matin suite à un droit d'alerte RPS, que j'avais proposé jeudi après-midi, puisque nous avons déjà jeudi matin un autre CSE portant sur des réorganisations à l'ERC Picardie. Cela veut dire que si nous faisons cela, nous re-signons deux ordres du jour, pour changer les deux horaires.

M. WATTEBLED, CGT

Oui, là-dessus, il n'y a pas de sujet. D'ailleurs, j'ai oublié de préciser : nous vous demandons également de reporter les trois points qui étaient prévus à la suite de cet ordre du jour à un CSE, dans un ordre du jour déjà fait ou pas.

M. RABIER, Président

Concernant les deux points suivants, la désignation de membres à une commission thématique, je rappelle que c'est une demande de Monsieur le Secrétaire, Alexandre Kikos, lundi dernier, par rapport à une autre proposition qui avait été faite de CCT mutualisées en disant que cela intéressait surtout les collègues du Technicentre, notamment de Lens, du Fret, et cela intéresse surtout les collègues de Lille-Flandres par rapport à Gares & Connexions. Nous parlons du dossier gouvernance. Et je préférerais qu'il y ait des délégués syndicaux – les commissions thématiques, ce sont des agents que vous choisissiez par organisation syndicale. Donc, des agents que nous choisissons, chaque organisation syndicale, connaisseuse du dossier ou concernée par le dossier. Cela faisait complètement sens. Et c'est pour cela qu'Alexandre Kikos avait proposé que la réunion ait lieu avant le 27 juin, date du CSE extraordinaire sur le dossier gouvernance, dossier que vous avez reçu la semaine dernière, le 6 précisée. Et que nous sommes capables de vous donner en mode papier. Ce dossier des futures sociétés anonymes est assez volumineux. Pour ceux qui le souhaitent, nous avons déjà quelques exemplaires que Mme Bulthe vous a remis. Et pour ceux qui le souhaitent, je le répète, nous leur fabriquerons sous forme papier, parce que ce n'est pas forcément facile à lire quand c'est aussi volumineux.

M. SERHANI, Assesseur

Rapprochez-vous de nous si certains ne l'ont pas et nous vous en donnerons.

M. RABIER, Président

Je n'ai pas de problème, si vous ne voulez pas que nous traitons les deux points. Mais comme c'était le 20 et que nous sommes déjà le 11, je trouve dommage que

nous ne désignons pas les agents pour que nous puissions avoir cette commission thématique. C'est tout, je donne mon point de vue.

M. WATTEBLED, CGT

Juste une précision par rapport à cela. À l'ordre du jour, il y avait Christian Debast et Alexandre Kikos également. Initialement, c'était une CSSCT sur la gouvernance. Et dans la négociation, vous avez proposé une commission thématique qui a été acceptée par Alexandre Kikos et Christian Debast. Ce n'est pas une proposition du secrétaire d'une part. D'autre part, il y avait un sujet sur la date du 20 juin.

M. TAILLEZ, CFDT

Je voulais intervenir, parce que je pense que vous n'avez pas saisi ce qui est sorti de l'inter OS et de la suspension de séance. Au vu de ce qui s'est passé sur Boulogne, vous avez eu un droit d'alerte. Et pour le traitement de ce droit d'alerte, nous considérons que, tant que nous ne nous serons pas parlé de cela, nous ne siégerons pas dans les instances. C'est pour cela que nous voulons faire avancer la date et que nous voulons nous parler de ce qui s'est passé à Boulogne et de ce qui se passe en ce moment. Je pense que vous n'aviez pas saisi le fondement de cela.

M. RABIER, Président

D'accord. J'ai parfaitement saisi. Nous avons eu une réunion que j'ai trouvée assez riche vendredi matin, qui a duré 3 heures. J'ai parfaitement saisi que nous avons un sujet que nous souhaitons travailler ensemble. Enfin, ce n'est pas nouveau pour nous. Tant mieux si ces droits d'alerte font avancer les choses quelque part. Cela sert à cela. Et nous avons convenu de nous voir en CSE le 13, d'où l'ordre du jour que je vous ai proposé tout de suite, ce matin-là. Vous me demandez maintenant de le permuter au niveau de l'horaire. Ce n'est pas un sujet. Moi, j'entends à ce que l'instance fonctionne, CSE, comme CSSCT, etc. Donc, le 13 au matin, nous traitons ce dossier sur les RPS avec le focus Boulogne et Tergnier si vous le souhaitez. Mais concernant les deux autres points de ce matin, oui c'est bien l'objet d'une discussion, d'une concertation avec Christian Debast et Alexandre Kikos puisque nous essayons de trouver la bonne méthode, et avant le 27. Si nous ne le faisons pas aujourd'hui, je vous suggère de le faire le 13 au matin, à ce moment-là. Sinon, ce sera trop juste pour le 20. Je ne sais pas à quand nous le repousserons.

M. WATTEBLED, CGT

Monsieur Rabier, je vais repréciser encore les choses. Nous ne siégerons plus. Aucune organisation syndicale n'enverra de délégués, d'élus ou de mandatés, dans une instance sans avoir discuté de ce seul point du jour le jeudi 13, si vous l'acceptez, à 9 h 30. Nous n'irons plus nulle part d'ici jeudi 9 h 30. Et donc, nous ne nommerons personne avant d'avoir eu un échange sérieux et j'espère qu'il sortira sur des propositions, après le jeudi 13 à 9 h 30.

M. RABIER, Président

J'ai parfaitement compris ce que vous venez de me dire. Et je suis d'accord, puisque c'était ma proposition que nous avons convenue vendredi, pour qu'il y ait un CSE assez rapidement. Nous avons donc fixé le 13. Vous me dites le matin, allons-y pour le matin. Ce n'est pas du tout un sujet, je me répète. J'entends que c'est le CSE élu, donc je vous donne satisfaction puisque vous me le demandez. Nous aurons bien un CSE le 13 au matin. Mais j'entends à ce que nous le traitons sérieusement. Je pense qu'il y aura des échanges intéressants et je souhaite que l'instance fonctionne

dans la foulée. Nous avons des dossiers extrêmement lourds de conséquences, nationalement parlant. Le dossier sur la nouvelle gouvernance n'est pas un petit dossier. Si d'aventure, vous mettez en application ce que vous êtes en train de me dire, cela veut dire que tous les dossiers, comme les sociétés anonymes, le nouveau modèle de gouvernance de l'entreprise, ne seraient même pas évoqués, discutés dans cette instance. Cela me gêne vraiment. Donc, j'entends à ce que le 13 au matin nous ayons cette démarche sur les risques psychosociaux, qu'elle soit utile et que, dans la foulée, nous actions les autres CSE normalement, comme nous l'avons prévu. Je suis plutôt quelqu'un d'assez optimiste.

M. DEBAST, UNSA

Monsieur Rabier, cela dépendra des discussions que nous aurons le 13 au matin. Si cela se passe mal le 13...

M. RABIER, Président

Si vous quittez la séance le 13, nous en prendrons acte.

M. WATTEBLED, CGT

De ce fait, nous pouvons mettre les deux points en point 2 ou 3, si vous voulez.

M. RABIER, Président

C'est ce que j'allais vous proposer. Nous mettons en point 1 le débat sur les RPS, qui est l'objet du matin. Les deux points qui suivent durent deux minutes. Ce n'est pas cela qui prend du temps. Mais c'est une question que nous les ayons, si vous jugez que le travail a été utile et sérieux pour le premier point, que nous enclenchions dans la foulée les points 2 et 3 d'aujourd'hui, pour que nous puissions faire ces commissions thématiques le 20, comme nous l'avons programmé.

Dernier sujet. Cela concerne l'étape 3 du SA 2020. Avec Florent Martel, depuis mi-mars, nous avons établi un programme de travail. Je constate aujourd'hui une forme un peu d'échec, en tout cas de suspension de ce programme de travail, depuis les derniers envahissements, depuis le report du 28 à aujourd'hui, depuis aujourd'hui de nouveau quelque part une non-volonté de votre part de discuter de ce sujet-là. Cela me gêne, parce que le SA 2020 n'est pas un petit sujet, au-delà de gros points que nous avons sur Boulogne et Tergnier. Je prends acte. Nous verrons comment nous rebondirons et quelles propositions nouvelles nous pourrions faire pour concerter sur ce sujet-là. Je ne sais pas quel sort nous réserverons à ce point. Monsieur Lambert et Monsieur Debast ?

M. LAMBERT, SUD-Rail

Monsieur Rabier, une question m'interpelle. Vous parlez de sérieux des dossiers et d'études. Est-ce normal que, lorsque nous faisons une tournée sur les chantiers, nous trouvons l'étape 3 du SA 2020 ? Les agents l'ont en main, ils ont des photocopies. Ce ne sont pas les OS qui leur ont donné. Mais ils l'ont. Je voulais savoir si l'instance CSE, CSSCT a une importance pour l'entreprise, pour vous. Parce que je ne trouve pas très sérieux que les personnes l'aient sur le terrain avant que nous en parlions ici. Je sais bien que cela ne se passe pas très bien, mais cela me gêne, je vous l'avoue, de trouver cela sur le terrain.

M. MARTEL, Direction production et matériel

Nous avons donné ici le document le 21 au soir. Pour votre information, nous avons également été surpris de constater que, dès le lendemain, il était discuté sur certains chantiers, alors que nous ne l'avons pas diffusé auprès du management. Après, c'est tout ce que je peux vous dire. Nous avons mis en circulation 35 dossiers comme cela. Mais nous sommes aujourd'hui le 11 juin, donc trois semaines après, que voulez-vous que je vous dise ? Dans les boîtes mail, cela circule rapidement. Mais il n'y a pas eu de stratégie concertée de notre part de le diffuser partout.

M. WATTEBLED, CGT

En réaction à ce que vient de dire Monsieur Serhani, ce n'est pas un document public. Donc, si vous considérez, Monsieur Serhani, que c'est un document public, ce n'est pas étonnant que cela atterrisse dans les chantiers. Le dossier doit être traité avant d'être diffusé. Effectivement, si les DUO ou les DET ont la même vision des choses que c'est un document public, forcément que cela atterrit dans les chantiers.

M. LAMBERT, SUD-Rail

Pour amener quelques éléments, mais qui seront en corrélation avec tout ce qui vient d'être dit, il ne vous aura pas échappé que nous avons quitté la CSSCT Matériel. Nous en avons débattu ensemble et nous assumons, avec Christophe, tout ce que nous avons pu dire sur le sujet. Le droit d'alerte qui a été déposé, c'est tout de même quelque chose de très sérieux. Et tant qu'il n'y aura pas de réponses qui nous sembleront à la hauteur de l'enjeu... il y a eu un tournant. Le tournant, c'est le deuxième envahissement à Amiens, avec la camarade de FO qui a dit ce qu'elle a dit. Et c'est le tournant pour nous tous, en tout cas je l'espère pour nous tous. Mais en tout cas pour les élus que nous sommes. C'est-à-dire que même si nous n'arrêtons pas de vous le faire remonter, entendre cela en direct, plus rien ne sera comme avant.

Et le droit d'alerte que nous avons déposé est très sérieux. Venir siéger dans des instances où nous discutons de plans de restructuration qui sont la cause de la souffrance que certains cheminots aujourd'hui n'est plus possible et acceptable pour nous. J'ai dit qu'aujourd'hui ne pas avoir d'informations à donner sur les sédentaires est ennuyeux. Mais ce qui est encore plus ennuyeux, c'est de savoir qu'aujourd'hui nous avons des collègues qui sont en vraie souffrance, qui sont peut-être à deux doigts de commettre l'irréparable et de ne pas leur apporter de solution. Traitons d'abord cela de la manière la plus sérieuse et la plus complète possible. Après, nous pourrons nous remettre autour d'une table et discuter sereinement.

Tant que cela ne sera pas traité, ce ne sera plus possible. Il y a eu un tournant. Ce tournant s'est passé lors des envahissements. Nous, nous n'avons rien appris, en tant qu'élus. Sauf que l'entendre en plus en direct, c'est difficilement supportable. Et je vous l'ai dit, je l'ai dit à d'autres ici et je le redis ici : je n'accepterai pas qu'il y ait un acte fort de la part d'un collègue. Et même si je vous avais avisé depuis bien longtemps. Nous sommes tous en responsabilité là-dessus. Et tous les projets qui sont importants à vos yeux, la première importance à nos yeux est le bien-être de nos collègues et leur amener des réponses immédiates. Tant que cela ne sera pas fait, nous ne nous remettrons pas autour d'une table. De toute façon, les débats ne seront pas sereins. Ce ne sera plus comme auparavant. C'est comme cela. Cette camarade nous a fait prendre un tournant. Je sais que vous l'avez reçue. Mais il y en a d'autres. Et le plus grave est qu'il y en a qui n'ont pas eu l'occasion de s'exprimer

et qui sont peut-être dans une souffrance. Nous ne pouvons pas maîtriser tout le monde, c'est sûr. Mais nous sommes tous en responsabilité. Alors, prenons nos responsabilités, trouvons des solutions collectivement. Et après, nous pourrions discuter des projets. Après. Mais venir actuellement discuter des projets qui sont la cause de ces souffrances-là, sans avoir répondu à ces mêmes souffrances, ce n'est plus acceptable et entendable.

M. ROTOLO, CGT

Monsieur Rabier, je ne peux pas vous laisser dire que c'est du fait des organisations syndicales qu'il n'y a plus de dialogue. Je crois que cela a été répété plusieurs fois par l'assemblée. C'est une chambre d'enregistrement aujourd'hui. Vous êtes ici, vous avez des dossiers, vous nous les expliquez. Nous essayons de dialoguer, de faire des propositions. Jamais vous ne les prenez en compte. À un moment, lorsque vous parlez de dialogue, il faut au moins être deux. Ici, nous sommes là tous autour de la table et nous vous écoutons, à longueur de CSE, à nous expliquer les restructurations. Mais jamais vous ne nous écoutez, jamais vous ne prenez en considération ce que les organisations syndicales vous disent. Nous avons tous une expérience ici, autour de la table. Nous essayons de vous la faire partager. Nous vous expliquons chaque fois que cela ne va pas fonctionner. Mais nous savons très bien que vous avez un objectif. Ce n'est peut-être pas le vôtre. Il est dicté par beaucoup plus haut. Et vous y allez. Et nous allons tous ensemble droit dans le mur. Donc, nous vous le disons : écoutez-nous, prenez en compte une fois pour toutes ce que nous vous disons, et peut-être que là nous pourrions reparler de dialogue social.

M. RABIER, Président

Y avait-il d'autres expressions ? M. Houel ?

M. HOUEL, CGT

C'est juste pour entendre un peu le son de ma voix. Nous avons discuté longuement ensemble, avec Marc, vendredi, sur le droit d'alerte. Et je suis encore une fois « tombé sur le cul » ce matin parce qu'en attendant le train, en gare d'escale de Dunkerque, je me suis aperçu que tous les agents d'escale étaient au courant de ce qu'ils allaient subir dans les mois à venir. Aujourd'hui, nous étions censés être là pour que l'on nous présente la partie SA 2020 sur tout ce qui concerne les sédentaires. Mais il y a déjà de nombreux dirigeants de l'ERC notamment qui font le tour des « popotes » et qui leur disent : « Toi, tu es la qualif E, ton poste ne sera plus là. Ce serait peut-être bien que tu essaies d'aller voir ailleurs. » Fort heureusement, je ne suis pas tombé sur un de ces dirigeants au moment où il venait interpellé le cheminot en lui annonçant cela. Parce qu'en sortant sur un droit d'alerte sur le mal-être au travail, les risques psychosociaux, et entendre des cheminots me raconter cela ce matin, je me dis que j'ai perdu mon temps vendredi matin, Monsieur Rabier. Je vous le dis, j'ai perdu mon temps. Nous avons passé plus de 3 heures ensemble autour d'une table à essayer de discuter tant bien que mal du mal-être qu'il y a. Et nous nous apercevons que le mal-être... nous avons notamment parlé des Boulonnais, des ASCT de Tergnier. Leur emploi, c'est « merci, au revoir ». Mais je m'aperçois que c'est comme cela dans chaque escale. Je vais citer son nom, c'est Monsieur Tanguy Laffitte, le « fossoyeur ». Il est passé au Fret pendant des années. La mission de ce Monsieur était de fermer un bureau par jour. Malheureusement, il y est arrivé. Aujourd'hui, il est à la tête de je ne sais quoi. Il est DUO de l'ERC Côte d'Opale. Je ne sais pas comment cela s'appelle maintenant. Il fait la même chose : il

annonce à ses agents, en les regardant droit dans les yeux : « Toi, tu es chef de service, qualif E. Dans la réorganisation, il n'y a plus de qualif E, alors merci, au revoir. » Il faut que ce Monsieur revoie sa méthode. Je vous le dis. Vous pouvez lui dire que c'est moi qui ai cité son nom. Je n'ai aucun scrupule.

Et sinon, nous n'allons pas refaire le débat sur le droit d'alerte. Si j'avais su ce qu'il s'était passé réellement dans les escales, avant de venir à la réunion qui devait se tenir sans délai, mais qui s'est tenue 42 heures après – j'y tiens –, j'aurais enfoncé le clou là-dessus, parce que c'est quelque chose que je trouve inadmissible de la part d'un ou deux dirigeants.

M. RABIER, Président

Nous aurons le débat de toute façon jeudi matin. Ce sera l'objet du CSE extraordinaire. Voulez-vous rajouter quelque chose ? Nous allons stopper là. Je vous souhaite une bonne journée et nous suspendons la séance.

La séance est levée à 10 h 08.

2) Désignation des membres de la commission thématique gouvernance FRET
(3 membres par OS représentatives) pour une réunion prévue le jeudi
20 juin 2019 matin (point non traité)

3) Désignation des membres de la commission thématique gouvernance Gares &
Connexions (3 membres par OS représentatives) pour une réunion prévue le
jeudi 20 juin 2019 après-midi (point non traité)

4) Étape 2 SA 2020 : partage sur le SA 2020 et présentation de la charge pour les
sédentaires (point non traité)